Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 22

Artikel: Entorses et foulures
Autor: C.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182802

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Douzième année. N° 22. Samedi 30 mai 1874.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Entorses et foulures

Nul n'est prophète dans son pays, et c'est peut-être le seul motif pour lequel les Genevois font assez peu de cas, nous dit-on, d'un certain mége et rhabilleur habitant près de Genève, tandis que Vaudois et Savoyards se pressent chaque jour en grand nombre à sa porte pour le consulter et l'admirer.

Une croyance en effet fort répandue chez nous, surtout dans nos campagnes, est que la médecine à elle seule est incapable de guérir ou même de soulager les entorses, les foulures et les contusions, et qu'il faut nécessairement pour celà une puissance surnaturelle, incompatible avec la science, transmissible de père en fils, mais qu'il n'est pas donné à tout le monde de posséder.

C'est donc pour soulager de telles infortunes que la Providence a créé deux classes de bienfaiteurs : les *diseurs de prières*, et les *méges* dits *rhabilleurs*.

Il est peu de villages dans notre canton qui ne possèdent un ou deux guérisseurs de l'entorse par la prière. Leur procédé consiste à réciter en cadence, à l'adresse de leurs clients, quelques paroles cabalistiques, empruntées au vieux français ou au latin, mais n'ayant aucun sens bien précis.

Ce mode de traitement a, outre le mérite de la simplicité, celui d'être fort peu coûteux, car pour deux pauvres francs, chacun peut faire *lever* son entorse, c'est le terme technique.

Il est seulement regrettable que ce procédé ait ordinairement lieu dans le secret le plus complet, ce qui n'a pas encore permis d'établir une statistique exacte sur ses résultats.

Toujours est-il cependant que toutes les entorses ne sont pas guéries par la prière, et que dans un grand nombre de cas l'on doit ensuite avoir recours aux bienfaits du *rhabillage*.

Le canton de Vaud est abondamment pourvu de méges rhabilleurs, mais comme ils ne savent pas en général mentir avec assez d'aplomb, on leur préfère ceux d'autres cantons.

L'art de rhabiller consiste, comme on le sait, à remetttre à leur place, par différents procédés, les parties d'une articulation lésée par le fait d'un accident.

Or, comme dans une entorse, une foulure ou une contusion, il n'y a absolument rien qui change de place, le guérisseur, pour donner de la valeur à son opération, commence toujours par faire croire à son client qu'il a quelque chose de dérangé, qui doit être remis dans l'ordre normal. — Il se sert volontiers d'expressions qui ne signifient rien telles que « nerfs levés » là où il n'y a pas de nerfs, « petit os dérangé » là où il n'y a aucun os, et qui prouvent simplement que l'opérateur est, comme son client, brouillé avec l'anatomie.

Il s'agit maintenant d'opérer, de *rhabiller* l'entorse, en remettant à sa place tout ce qui est soi-disant dérangé. — Pour celà l'opérateur exécute avec ses gros pouces et sans rire, de nombreuses et douloureuses pressions sur l'articulation lésée. — Lorsque la douleur est arrivée à son paroxisme, un craquement se fait entendre ; il cesse alors la pression en s'écriant : « c'est remis. » — Le patient se sent évidemment mieux, et comme il a lui-même entendu et senti le craquement, sans se douter qu'il provient du pouce de son bourreau, il se croit guéri pour toujours.

Un excellent emplâtre, dont la recette n'est pas connue du commun des mortels, est ensuite appliqué sur le mal, et le malade finit une fois ou l'autre par être complètement rétabli.

Il n'y a pas longtemps, une femme s'est fait en tombant une contusion intense à la hanche, mais sans fracture ni luxation. On la transporte à grand peine chez le mége guérisseur, seul capable de connaître son mal. — Après l'avoir palpée et repalpée, sans pitié pour son sexe, après lui avoir remis quelques *nerfs levés*, il finit par découvrir et déclarer que le « petit os de la cuisse est cassé ! » L'emplâtre spécifique et un vieil appareil à fracture sont alors appliqués, sous lesquels la malade gémit encore maintenant, en attendant sa guérison.

Il existerait donc à la cuisse, ce qui jusqu'aprésent était ignoré de tous les naturalistes, deux os au lieu d'un, le gros et le petit.

Que dire maintenant de tout celà, si ce n'est qu'il est incroyable que le peuple vaudois, malgré son intelligence et son éducation, prête encore sa crédulité à de telles sottises, et vienne ainsi prouver une fois de plus que l'auteur latin n'a pas eu tort quand il a dit :

Mundus vult decipi, ergo decipiatur. (1)

Begnins, le 26 mai 1874, C. M.

(1) *Traduction* : le public veut être trompé, c'est pour cela qu'on le trompe.